

COMMUNIQUI DE PRESSE

Paris, le 9 janvier 2004

Premiθre ri ussite du processus Lamflussy: adoption d'un ri gime strict contre les abus de marchi

CESR (The Committee of European Securities Regulators) se fi licite de l'adoption par la Commission europi enne de la premiθre si rie de mesures d'exi cution relatives ΰ la directive n° 2003/6/EC sur les opi rations d'initii et les manipulations de marchi (directive market abuse).

La directive market abuse est la premiôre directive $\ddot{\upsilon}$ xtre adopti e dans le cadre du processus Lamfalussy en vertu duquel CESR a fourni un avis technique dans le but d'assister la Commission europi enne dans l'i laboration des mesures de mise en \Box uvre de la directive. Cette directive contribue $\ddot{\upsilon}$ l'harmonisation dans toute l'Europe des rôgles concernant les opi rations d'initii et les manipulations de marchi.

L'avis de CESR, en vertu duquel la Commission europi enne a adopti ses premiθres mesures, est issu des travaux d'un groupe d'experts pri sidi par Stavros Thomadakis, pri sident de la Hellenic Capital Markets Commission.

Ces rôgles de mise en uvre seront applicables au plus tard en octobre 2004 et di finissent ce qui peut atre considiri comme des « abus de marchi ». Elles clarifient les obligations de confidentialiti des i metteurs et autres intervenants des marchi s di tenant des informations privili gii es. Ce dispositif fixe i galement des normes pour la pri sentation des recommandations d'investissement et la mention des conflits d'inti rat. Enfin, il arrate les conditions pour pouvoir bi ni ficier des di rogations pri vues pour les programmes de rachat d'actions et la stabilisation des instruments financiers.

CESR: Fabrice Demarigny – Secretaire General de CESR

Tel: +33.(0)1.58.36.43.21 Fax: +33.(0)1.58.36.43.30

E-mail: <u>secretariat@europefesco.org</u>
Web site: <u>www.europefesco.org</u>